



Les Chemins de Saint Jean

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN D'HERANS

N°15 MAI 2016

Les travaux à Villard de Touage



Ces travaux constituent le principal investissement de la commune pour 2016.

Ceux **concernant le réseau d'eau potable** avec en particulier, la dépose des canalisations en plomb et la pose de compteurs d'eau en limite des domaines public/privé sont achevés.

Les **travaux d'enfouissement des réseaux BT, FT et l'éclairage public** sont en cours. Leur coût total est d'environ 280 000€, le coût pour la commune s'élevant à environ 82 000€ grâce aux subventions du SEDI et du SI du Drac

Permis de construire

Page 2

Infos municipales

Page 4

Budget

Page 5

Vie du Village

Page 6



Permis de construire : où en est-on?

L'urbanisme et vos projets de travaux

Depuis les lois de décentralisation de 1983, les communes et groupements disposent de la compétence de principe en matière de documents d'urbanisme, d'aménagement urbain (par exemple droits de préemption), d'autorisations et d'actes relatifs à l'occupation ou à l'utilisation du sol. Une ordonnance du 8 décembre 2005 a modifié le code de l'urbanisme en soumettant la réalisation de travaux soit à une déclaration préalable soit à au moins une des trois autorisations d'occupation des sols: le permis de construire, le permis d'aménager, le permis de démolir. En outre, les délais et modalités de l'instruction d'une demande de droit commun ont été raccourcis: un mois pour les déclarations préalables, deux mois pour les maisons individuelles et trois mois pour les autres permis.

Ces permis et déclaration sont des actes administratifs qui donnent les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Dans la pratique, les Hérandous sont surtout concernés par la déclaration préalable de travaux et le permis de construire. Le permis d'aménager concerne les lotissements, terrains de camping, résidences démontables de plus de 40m²,...

La carte communale

Les principaux documents d'urbanisme que les collectivités locales doivent respecter sont le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou la carte communale. La communauté de communes du Trièves a une compétence en matière d'aménagement. Elle a confié l'élaboration du SCOT à l'Etablissement public du SCOT de la région grenobloise. La concertation entre 2010 et 2011, a abouti à l'approbation du document final en décembre 2012. Les PLU et Carte Communale restent de la compétence des communes du territoire, l'ensemble des documents d'urbanisme communaux devant être compatibles avec le SCOT.

Après enquête publique, Saint Jean d'Hérans a adoptée en 2006 un document d'urbanisme adapté aux petites communes : la **carte communale**.

Le minimum à savoir sur la Déclaration préalable de travaux

Les travaux dits de ravalement consistant à **restaurer l'état initial** d'un bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable.

À l'inverse, une déclaration préalable est exigée

- si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment (remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, nouvelle couleur pour la façade,...).

- dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple local commercial en local d'habitation.

- si vos travaux créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol (garage accolé à une maison, abri de jardin isolé,...). Pour des informations plus précises sur les autres travaux (murs, serres, piscines,...) prenez contact avec la mairie.

Le minimum à savoir sur le Permis de construire

Un permis de construire est exigé pour des travaux sur une construction existante dépassant le cadre d'une déclaration préalable ou une nouvelle construction.

Le recours à l'architecte n'est pas obligatoire pour une construction dont la surface hors œuvre nette est inférieure à 170 m². Toutefois pour aider les particuliers un réseau des architectes et paysagistes conseillers a été mis en place par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Isère en partenariat avec les collectivités locales et le Conseil départemental de l'Isère. **Avant de vous engager, dès les premiers croquis, profitez des conseils gratuits d'un professionnel. Son avis est un atout pour l'acceptation de votre projet par le service instructeur.** Sa visite sur place lui permettra de vous guider dans l'adaptation architecturale de votre projet.

Vous pouvez prendre rendez-vous au **Pôle de Mens** (un mardi 9h-15h30 et un samedi 9h-12h par mois)

« (Les Cartes communales) *délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.* »

— Extrait de l'article L 124-2 du Code de l'Urbanisme

Contrairement au PLU, la carte communale ne peut pas réglementer de façon détaillée les modalités d'implantation sur les parcelles (types de constructions autorisées, densités, règles de recul, aspect des constructions, stationnement, espaces verts...) et elle ne peut contenir des orientations d'aménagement. Toutefois il existe des « règles générales d'urbanisme » (RNU) qui s'appliquent aux communes ayant choisi la carte communale. De plus Saint Jean d'Hérans est classée en zone de montagne et la loi Montagne du 9 janvier 1985 prévoit des règles spécifiques complétant le RNU. Enfin la carte des risques naturels de Saint Jean d'Hérans limite les possibilités de construction.

Les changements en cours : la loi ALUR

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) du 24 mars 2014 va impacter les documents d'urbanisme des communes :

- les communes ayant un plan d'occupation des sols (POS) devront élaborer d'un PLU. **Saint Jean d'Hérans restera en carte communale et conserve sa compétence en matière d'urbanisme.**

- Jusqu'à présent le service instructeur en matière d'autorisation du droit des sols (ADS) pour Saint Jean d'Hérans était la Direction Départementale des Territoires (DDT ex Direction départementale de l'équipement). L'instruction des dossiers était gratuite pour le demandeur et pour la commune.

Publicité du permis de construire

Les permis de construire accordés font l'objet de mesures de publicité sur le terrain et à la mairie. Le bénéficiaire du permis de construire est tenu d'afficher le permis sur le terrain dès qu'il le reçoit et pendant toute la durée des travaux. Un panneau doit notamment mentionner la date et le numéro du permis, le nom du bénéficiaire, la nature des travaux et l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté. L'absence d'affichage est punie d'une amende de 1 500 euros.

Le permis de construire est également affiché en mairie pendant deux mois et le dossier y est consultable.

Ces formalités de publicité constituent le point de départ du délai imparti aux tiers pour contester le permis, s'ils estiment que celui-ci leur porte préjudice et est contraire aux dispositions du code de l'urbanisme.

Le permis est valable trois ans. Il devient caduc si les travaux n'ont pas commencé dans cet intervalle. Il devient également caduc en cas d'interruption volontaire du chantier pendant plus d'un an, après ce délai de trois ans.

Lorsque la commune est dotée d'une carte communale "le permis de construire est délivré par le maire au nom de la commune" (article L. 422-1 du Code de l'urbanisme).

Toutefois il faut souligner que la commune a l'obligation de recueillir l'avis d'un service qui vérifie que le projet présenté satisfait aux règles d'urbanisme. L'instruction du dossier nécessite en effet de posséder des compétences juridiques étendues couvrant de nombreuses lois, règlements et jurisprudences. L'avis du service instructeur est également transmis à la préfecture qui contrôle la légalité de la décision finale du maire. Des affaires récentes ont montré que la responsabilité pénale du

maire pouvait être engagée.

A compter de 2016 l'État se désengage de l'instruction des demandes de permis de construire. L'instruction restera gratuite pour le demandeur mais la commune devra assurer les frais et la gestion de l'instruction.

Bien entendu le recrutement de professionnels compétents en matière d'urbanisme est hors de proportion avec les besoins et ressources d'une seule commune et une solution collective a donc été recherchée. La Communauté de Commune du Trièves a décidé de mettre en place un service instructeur ADS dont le fonctionnement sera à la charge de 24 communes du Trièves en proportion de leurs habitants et du nombre de dossiers traités. Le montant de la participation annuelle de Saint Jean d'Hérans est estimé à environ 2400 €.

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC	
PROPRIETAIRE	<input type="text"/>
PERMIS DE CONSTRUIRE	▷ N° <input type="text"/>
DATE	<input type="text"/>
MAIRE	<input type="text"/>
SUPERFICIE DU TERRAIN	▷ <input type="text"/>
SUPERFICIE DU PLANCHER	▷ <input type="text"/>
HAUTEUR AU SOL	<input type="text"/>
NATURE DES TRAVAUX	▷ <input type="text"/>

Infos municipales

Conseil municipal du 3 février 2016

Parmi les points traités : les redevances eau potable et assainissement pour l'année 2016.

Les parts fixes eau potable et assainissement sont fixées à 50€ et 40€ respectivement.

Pour les logements raccordés aux collecteurs l'assainissement est fixé à 0,47 €/m³. Pour l'eau potable le tarif dépend de la consommation comme indiqué ci-contre :

	De 1m ³ à 149m ³	Après 150m ³
Ménage	0,87 €/m ³	0,53 €/m ³
Entreprise	1,07 €/m ³	1,07 €/m ³
jardin	0,87 €/m ³	0,53 €/m ³
stabulation	0,48 €/m ³	0,53 €/m ³

Conseil municipal du 30 mars 2016

Parmi les points traités :

- Depuis la délibération du 6 février 2009 une aide était allouée chaque année scolaire aux enfants adhérant à l'école de musique de La Mure. Suite à de nombreuses sollicitations émanant d'autres établissements d'activités extra-scolaires, et compte tenu de l'effort de la commune en direction de l'école, la commune ne peut plus répondre favorablement à toutes les demandes d'aide financière. Dans un souci d'équité, le conseil municipal a donc décidé de supprimer l'aide financière aux enfants adhérants à l'école de musique de La Mure.

- Suite à l'application de la loi ALUR, la communauté de communes du Trièves a créé le 25/01/2016 un service commun mutualisé pour l'instruction à compter du 01/04/2016 des autorisations liées au droit du sol (permis de construire, déclaration de travaux...). Le conseil municipal, approuve le principe de bénéficier de la mise à disposition de ce service commun.

Une analyse plus complète de la loi ALUR et de son impact sur la commune est donnée en page 3

- Le Conseil Municipal opte pour un maintien des taux d'imposition des taxes directes locales :

Taxe	Taux 2015	Taux 2016
habitation	7,25 %	7,25 %
foncière (bâti)	11,97 %	11,97 %
foncière (non bâti)	45,37 %	45,37 %

- Les tarifs de la salle des fêtes pour locations exceptionnelles sont fixés comme suit :

	Tarifs	Caution
Tarif « Week-end » : du jeudi au lundi		
Habitants de la commune et résidents secondaires	100 €	350 €
Associations de la commune à l'exception du « Sou des écoles de Saint Jean d'Hérans » et de « Ecran Vagabond » et réunions ou assemblée générale d'organismes de la commune	50 €	350 €
Association « Sou des écoles de Saint Jean d'Hérans » et « Ecran Vagabond »	gratuit	-
Associations extérieures à la commune	300 €	700 €
Réunions ou assemblée générale d'organismes extérieurs à la commune	300 €	700 €
Mariages ou autres manifestations des personnes extérieures à la commune	800 €	700 €
Nettoyage complet	150 €	-
Tarif évènementiel		
A la journée	200€	350€
Pour une durée de 5 à 10 jours	950€	700€

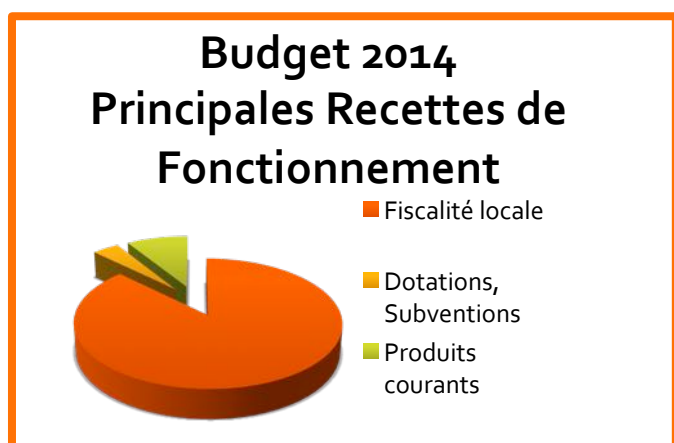
La location de la salle sera accordée aux habitants des cantons de Mens, Clelles, La Mure, Valbonnais et Corps.

Budget : Résultats 2015

Budget communal exercice 2015			
Fonctionnement		Investissement	
Recettes	599 469	Recettes	294 265
Dépenses	508 437	Dépenses	165 258
Report 2014	81 646	Report 2014	-176 236
Résultat	172 678	Résultat	-47229

Nous donnons ici une analyse du budget communal seulement. Faute de place l'analyse du budget de l'eau sera présentée dans le prochain numéro.

L'importance relative des principales **recettes de fonctionnement** est illustrée ci-dessous.



La **fiscalité locale** intervient pour plus des $\frac{3}{4}$ des recettes. Elle inclut :

- les taxes (habitation, foncière bâti et non bâti) pour environ 169 000 € en 2015, en baisse de 5% par rapport à 2014;
- l'attribution de compensation (ancienne taxe professionnelle), versée par la Communauté de Commune, stable à environ 300 000 €.

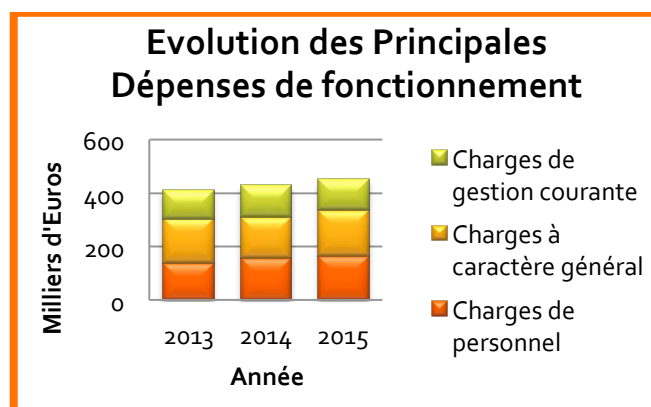
La **dotation de l'État**, d'environ 22 000€ en 2015, connaît une **forte baisse (50%)** par rapport à 2014.

Budget de l'eau Assainissement 2015			
Fonctionnement		Investissement	
Recettes	142 225	Recettes	146 365
Dépenses	142 712	Dépenses	109 960
Report 2014	23 332	Report 2013	55 269
Résultat	22 845	Résultat	91 675

Les **produits courants** incluent le versement de La Poste pour l'Agence Postale (13 500 €) et les locations d'immeubles communaux (30 000 €).

Les **dépenses de fonctionnement**, en légère augmentation, restent maîtrisées avec:

- des dépenses de personnel (salaires et charges sociales) à environ 166 000 € en hausse de 5%.
- des charges à caractère général (éclairage public, voirie & bâtiment, assurances...) à 171 000 €, soit le niveau de 2013 après 2014 qui avait vu une baisse.
- des charges de gestion courante (contributions au budget de l'eau et participations aux Syndicats Intercommunaux, subventions aux associations) à environ 116 000 € en baisse de 2%.



Les **dépenses d'investissement**, suite à une forte augmentation en 2014 due au renouvellement du tracteur communal, retrouvent des montants plus faibles qu'en 2013. Les principaux postes sont le remboursement du capital de la dette (24 000 €) et la voirie (36 000 €).

Vie du Village

Bal du Sou des écoles le 10 avril 2016



A l'initiative du Sou des écoles de nombreux hérandois et triévois ont pu danser tout l'après midi accompagnés par Michel Vittone. Un grand bravo à l'association pour l'organisation et l'ambiance conviviale de l'événement!

TRIÈVES GYM VOLONTAIRE : Portes ouvertes du 23 mai au 3 juin 2016.

Le club Trièves GV vient d'obtenir pour 4 ans le label « **QUALITÉ CLUB SPORT SANTÉ** » décerné par sa fédération (Fédération d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire). Ce label « récompense, parmi les 6500 clubs, les clubs qui répondent à des critères d'excellence, d'une part pour leur fonctionnement associatif, fait du respect des règles administratives et juridiques, d'autre part pour les initiatives prises en faveur de l'accessibilité de tous à des pratiques physiques régulières de qualité ».

C'est le moment d'essayer gratuitement et sans engagement une ou plusieurs activités : gym d'entretien, gym douce, gym tonique, step, fitball, stretching, marche nordique.

Horaires et renseignements

sur notre site : trieves-gym.jimdo.com

par mail : trieves.gym@gmail.com

par téléphone : 04 76 34 94 69 ou 06 88 71 95 74



Fête des mères le 29 mai 2016



Comme à l'accoutumée, le Maire et le conseil municipal offriront un présent aux mamans de la commune pour la fête des mères.

A cette occasion, un buffet la Maison pour Tous sera animé par l'association Rigodon Trièves Dauphiné.

Message aux amateurs de la cause halieutique.



L'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Mens (AAPPMA), présidée par Monsieur Bernard Perrier, a effectué le mois dernier, la première opération

de repeuplement des cours d'eau de l'année 2016, avec un lâcher de 150 kilos d'alevins dans les rivières, étangs et ruisseaux du canton. Les divers cours d'eau de St Jean

d'Hérans ont été enrichis d'une vingtaine de kilos de truite arc en ciel, (*Oncorhynchus mykiss*) une espèce bien adaptée au milieu et à la qualité des eaux du village et du Trièves. Trois autres opérations de ce genre suivront tout au long de l'année pour atteindre environ 500 kg de poisson déversés.

Les dates et lieux ne seront, bien sûr, pas divulgués d'avance, afin de permettre à cette nouvelle génération dulcicole de s'épanouir, grandir et pourquoi pas, finir un jour dans votre assiette pour le plaisir des gourmets et des pêcheurs.



Ecran Vagabond du Trièves

Prochains films à voir à St-Jean d'Hérans (Maison pour tous)

Vendredi 20 mai

18 h Gardiens de la Terre

Un couple avec trois enfants s'embarque jusqu'au bout du monde. Pendant cinq ans, ils vont parcourir six continents à la rencontre de sages indigènes qui n'avaient encore jamais été filmés ni interviewés.

Plus qu'un voyage, ce récit est un cadeau de la terre.

20 h 30 Par amour

L'histoire d'Anna se déroule à Naples. Entre passé et présent, entre noir et blanc et couleurs. Anna est une femme fragile...

www.ecranvagabond.com

Deux films, un vendredi sur deux...

Plein tarif : 4,50 €, tarif réduit 3,50 €



et **Vendredi 27 mai** salle des fêtes:

20h30 Le voyage de Fanny,

Le film tourné au mois d'octobre en partie à St-Jean d'Hérans, dans le Trièves et le Vercors.

Du haut de ses 12 ans, Fanny est une jeune fille courageuse qui, cachée dans un foyer loin de ses parents, s'occupe de ses deux petites sœurs. Devant fuir précipitamment, Fanny prend alors la tête d'un groupe de huit enfants, et s'engage dans

un dangereux périple à travers la France occupée pour rejoindre la frontière suisse.

Entre les peurs, les fous rires partagés et les rencontres inattendues, le petit groupe fait l'apprentissage de l'indépendance et découvre la solidarité et l'amitié...



Ça bouge aux Rives : opération ferme ouverte

La ferme de la salamandre vous propose dimanche 29 mai 2016 à partir de 10h jusqu'à 17h:

- des visites " **Du grain au pain, au four et au moulin**": collection de blé, démonstration de panification, petit marché de producteurs locaux, démonstration de feutre,



- un apéritif offert (à partir de 12h) avec dégustation des produits présents sur le marché.

Il sera suivi d'une petite restauration (tapas de pasta, tartines au four, crudités et dessert), avec buvette locale. Des repas seront aussi proposés : produits de la ferme et du marché.

Réservations : 04 76 34 98 68

Vendredi 10 et samedi 11 juin 2016 : festival rock !

Le « Festival Rock Dérive » est à nouveau organisé sur le hameau des Rives.

L'événement se déroulera sur le même lieu que l'an dernier (Pré Salomon), sous le chapiteau récemment acheté par une cinquantaine d'associations et communes du Trièves (cette mutualisation des moyens est à l'initiative du CAT - Collectif des Associations du Trièves).



Cinq groupes de musique sont programmés chaque soir, avec une scène « découverte » de groupes locaux, des artistes de Rhône-Alpes ainsi qu'un groupe de Toulouse, et un autre de Berlin pour les plus lointains !

Cet événement est organisé par l'association "et tutti quanti" ; toute participation est la bienvenue! (contact : Yannick 06 62 97 14 75)

N'hésitez pas à venir partager une soirée pendant cet événement musical unique dans notre commune !

Vogue 2016 : un cru qui fera date !

En attendant que le programme soit distribué dans toutes les boîtes aux lettres, ses grandes lignes sont tracées ; elles sont le fruit du travail d'équipe de toutes les associations de la commune.

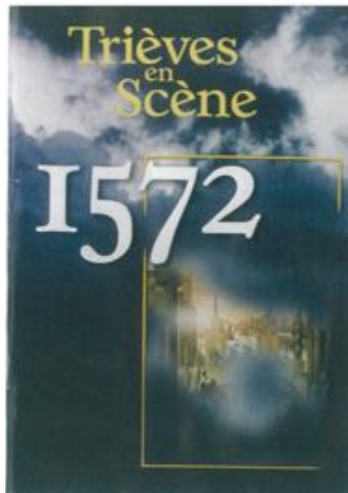
Vendredi 24 juin 2016 : Trièves en Scène 1572 - La Reine Margot

Spectacle à 20h 30, accueil dès 19h

Sur la place, la troupe « Trièves en Scène » donnera un spectacle (musique, chant, escrime), à l'époque de la Reine Margot.

Il s'agit d'une histoire d'amitié entre deux protagonistes de religion différente, avec la participation des habitants du Trièves (comédiens bénévoles et comédiens professionnels). Avant le spectacle, restauration, buvettes.

Venez nombreux !



Samedi 25 juin 2016 : des animations multiples !

- vide grenier, pêche aux canards, château gonflable, barbe à papa, lâcher de ballons, retraite aux flambeaux, feux d'artifice, avec bien sûr un apéritif offert,
- une nouveauté : exposition d'une voiture de rallye, possibilité d'avoir un souvenir photographique et de vivre une simulation de pilotage !
- repas sous chapiteau sur la place du village : réservation dès que les flyers seront distribués,
- et le bal à partir de 22h 30 !

Restauration et buvette toute la journée.

Nous comptons sur la présence et la participation de tous

Mairie de Saint Jean d'Hérans

Le Village – 38710 Saint Jean d'Hérans Tél : 04 76 34 98 35 - Fax : 04 76 34 90 09 - Courriel : st-jean-dherans@wanadoo.fr

Bulletin élaboré par la Commission Information de la commune de Saint Jean d'Hérans

IPNS. Crédits photos p.1, 6, 7 : Attané ; p.6 : Astruc ; p.7,8 Bachelard ;